

**COMMUNE DE LIMOGES-FOURCHES**  
**PLAN LOCAL D'URBANISME**  
**MODIFICATION**  
**AVIS AU PUBLIC D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

-----

Par arrêté N° DIV 22/2017 du 03/08/2017, le Maire de LIMOGES-FOURCHES a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la modification du P.L.U.

Ce projet a pour caractéristiques principales

- L'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUX du PLU portant sur environ 8 hectares.

Le dossier de modification mis à l'enquête comprend une partie relative aux incidences du projet sur l'environnement.

L'enquête se déroulera à la mairie de LIMOGES-FOURCHES :

**Durant 31 jours consécutifs , du lundi 11 septembre 2017 au mercredi 11 octobre 2017 à 12h00 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public.**

Monsieur Michel CERISIER a été désigné par le Tribunal Administratif en qualité de commissaire enquêteur. Il recevra le public en Mairie les :

- Lundi 11 septembre 2017 de 15h à 18h
- Vendredi 22 septembre 2017 de 14h à 17h
- Samedi 30 septembre 2017 de 9h à 12h
- Mercredi 11 octobre 2017 de 9h à 12h

Le dossier d'enquête comprenant les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête, sera consultable :

- à la mairie de LIMOGES-FOURCHES.
- sur le site internet de la commune [www.limogesfourches.fr](http://www.limogesfourches.fr)

Le public pourra présenter ses observations

- sur le registre ouvert à cet effet et disponible aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie,
- les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse postale de la mairie : 11, place de l'Eglise – 77550 LIMOGES-FOURCHES.
- par courriel à l'adresse mail suivante [enquetepublique@limogesfourches.fr](mailto:enquetepublique@limogesfourches.fr), (mentionner expressément dans l'objet : observations enquête publique (modification du PLU).

Aux termes de cette enquête publique, le conseil municipal de LIMOGES-FOURCHES approuvera la modification du P.L.U..

Monsieur le maire est la personne responsable du projet. Des informations peuvent lui être demandées ainsi qu'à Mme Sandrine RAPP et Mme Sandrine MORVAN.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie et sur le site internet de la commune.